

OMPI



SCT/7/3
ORIGINAL: anglais
DATE: 7décembre2001

ORGANISATIONMONDIALEDELA PROPRIÉTÉINTELLECTUELLE GENÈVE

COMITEPERMANENTDU DROITDESMARQUES, DESDESSINSETMODEL ESINDUSTRIELS ETDESINDICATIONSG EOGRAPHIQUES

**Septièmesession
 Genève,5 –7décembre2001**

RESUMEPRESENTEPAR LAPRESIDENTE

Point1del'ordredujour:ouverturedelasession

1. Mme Debbie Rønning (Norvège), présidente du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), a ouvert la session. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le secrétariat du comité permanent.

Point2del'ordredujour:adoptionduprojetd'ordredujour

2. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/7/1) sans modification .

Point3del'ordredujour:adoptionduprojetderapportdelasixièmesession

3. Le SCT a adopté le projet de rapport de la sixième session (document SCT/6/6Prov.) sans modification.

Point5del'ordredujour :questionsàexaminerparleComitépermanent

4. Après un long échange de vues, le Comité permanent a décidé que le Bureau international établira, en prévision de la huitième session du Comité permanent, une version modifiée du document SCT/6/3 en tenant compte des observations formulées par les délégations au cours de la septième session, et qu'il complétera le document dans sa version modifiée par un additif portant sur la liste non exhaustive de questions suivante : définition des indications géographiques, protection des indications géographiques dans leur pays d'origine, protection des indications géographiques à l'étranger, termes génériques, conflits entre indications géographiques et marques, et indications géographiques homonymes.

Point6del'ordredujour:travauxfuturs

5. Le SCT a convenu que la huitième session se tiendra, en principe, du 27 au 31 mai 2002, à Genève, que sa durée sera de cinq journées de travail complètes, et qu'elle sera consacrée aux travaux concernant l'harmonisation des lois sur la protection des marques, et aux indications géographiques.

[Findu document]